

Projet de texte général

Introduction

Le résultat des élections législatives a confirmé la volonté des Français d'une réorientation des politiques menées par l'ex majorité présidentielle ; cependant le taux d'abstention, et l'importance du vote FN révèlent la persistance d'une défiance entre un grand nombre de citoyens et la représentation parlementaire. Le changement survenu doit être l'occasion pour la nouvelle majorité de redonner toute sa place à la démocratie, en répondant aux aspirations du peuple, en donnant toute leur place aux organisations syndicales représentatives.

La majorité absolue octroyée dans les urnes, qui s'ajoute à celle obtenue au Sénat et dans les Régions donne au Président de la République et au Premier Ministre des marges de manœuvre importantes ; des premières mesures ont été prononcées (retraite à 60 ans pour les carrières longues, plafonnement des rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques, augmentation de 25% de l'allocation de rentrée, 1000 postes de PE, abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers ...) ou annoncées pour début juillet (abrogation de la TVA sociale, réforme de l'ISF, coup de puce au SMIC ...) qui vont dans le bon sens. De même, la tenue d'une conférence sociale les 9 et 10 juillet associant l'ensemble des organisations syndicales dont la FSU, les bilatérales préparatoires, traduit une autre conception du dialogue social que celle du précédent gouvernement.

Cependant, au-delà de ces signes, c'est l'orientation d'ensemble de la politique qui va se jouer dans les jours qui viennent et donner le ton du nouveau pouvoir. Entre la volonté réaffirmée par J.M. Ayrault de l'équilibre budgétaire et la nécessité de mesures sociales, l'équilibre sera difficile à tenir. La tonalité du prochain Conseil européen tenu les 28 et 29 juin laisse augurer d'un nouvel appel à des mesures d'austérité pour les pays de l'Union européenne et au placement sous contrôle de leurs budgets au moment où se renégocie le pacte budgétaire Sarkozy-Merkel. Or le gouvernement français place sa politique sous le signe du retour à l'équilibre budgétaire en 2017 avec une première étape de réduction du déficit public à 3% du PIB en 2013, mais n'a pas tranché sur les moyens pour y parvenir ; les perspectives de croissance s'annoncent moroses, plus faibles que prévu (plutôt 0,3% cette année et 1% l'an prochain que 0,5% en 2012 et 1,7% en 2013). Ce contexte va peser sur la préparation du budget 2013 et la programmation des finances publiques pour 2013 – 2015 au menu du séminaire gouvernemental du 25 juin. Déjà les tenants de l'austérité s'appuient sur divers rapports pour préparer les esprits à de nouvelles baisses des dépenses ; après le rapport de l'Inspection générale des Finances chiffrant à 5 milliards par an les économies à réaliser pour l'Etat et identifiant comme leviers la baisse du nombre de fonctionnaires et le gel des pensions et celui du point d'indice, les dépenses d'intervention, c'est un document interne révélé par la presse qui fait état de prévisions d'une baisse de 2,5% par an des effectifs de fonctionnaires hors Education nationale, Justice et Intérieur. Quant au Medef, ses responsables poussent les hauts cris à l'idée de hausses d'impôts, réclament une nouvelle étape de « flexibilité » du travail, entendent limiter drastiquement ce qui serait inscrit dans le législatif. L'annonce le 27 juin du gel d'un milliard d'euros de crédits demandé par le Premier Ministre à la plupart des ministères est inquiétante pour la suite.

Le contexte européen, la pression des milieux financiers sur les pays de l'Union pour durcir les politiques d'austérité vont à l'encontre des attentes des peuples et notamment des Français, soucieux d'une rupture avec les politiques libérales et l'affaiblissement des solidarités. Les premières expressions et décisions du nouveau gouvernement seront décisives et le mouvement syndical doit porter haut et fort ses revendications, informer et se préparer à mobiliser pour imposer la priorité à l'emploi, les salaires et les retraites, les services publics, une véritable politique sociale.

Dans l'Education, les arbitrages, tant sur le plan budgétaire que sur celui de la politique éducative, vont être décisifs pour l'avenir. Les premières mesures prises par le nouveau ministre ne peuvent suffire et la question du second degré, de son unité et de ses moyens reste minorée. La préparation de la future loi d'orientation et de programmation doit s'appuyer sur une volonté de nouvelle étape de démocratisation qualifiant mieux et davantage les jeunes ; le SNES fera part de ses propositions pour l'évolution du système éducatif, l'amélioration des conditions d'étude et de travail des personnels et des élèves. Le travail d'information auprès de l'opinion sur la casse de l'école a porté ses fruits et devra être poursuivi sur les questions centrales des recrutements, de la structuration du système éducatif, des programmes et contenus, des conditions de travail. Face à l'offensive de prétendus réformateurs prêts à « collaborer » avec le nouveau pouvoir pour imposer leur vision passéiste du système éducatif, le SNES avec la FSU aura à défendre le sens de la scolarité à 18 ans, les nécessaires retours sur la réforme des voies du lycée et l'autonomie des établissements, l'abandon du livret de compétences, de la structuration du collège par

le socle commun justifiant par ailleurs l'idée « d'école du socle » et le rétablissement d'une éducation prioritaire, les dossiers orientation et vie scolaire. Prenant acte de l'affirmation du Ministre de sa volonté de concertation, le SNES portera l'ensemble des questions attendues par nos collègues et exigera des mesures rapides pour le second degré et ses personnels ; il aura le souci dans la période d'informer régulièrement et de donner les analyses permettant le débat collectif ; c'est en s'appuyant sur nos professions, en donnant la parole par le biais de la préparation des Etats Généraux que nous construirons le rapport de forces nécessaire.

Fonction Publique

La question de la Fonction publique fait l'objet d'une table ronde spécifique dans la conférence sociale : « moderniser l'action publique avec ses agents ». Le SNES le perçoit comme un signe positif tant le gouvernement précédent présentait la Fonction publique comme une charge. Dans ce dossier ouvert, il faudra expliciter et défendre fortement notre point de vue. Les orientations du Président de la République, le lobbying de l'ARF, marquent la question d'un nouvel acte de décentralisation comme une des problématiques importantes de la prochaine période, et la question de la formation professionnelle y est constamment mise en avant. Le SNES exigera un bilan des précédentes mesures de décentralisation avant que soit envisagée toute nouvelle étape ; s'agissant de l'Education Nationale, il s'opposera à tout transfert de compétence.

Le SNES réaffirme sa position de maintien dans le service public d'éducation des GRETA sous une forme rénovée, en demandant le retrait du projet de transformation en GIP.

Les personnels ont subi dans leurs conditions de travail et de rémunérations la politique agressive du « Nouveau Management Public ». Il faut rompre avec ces logiques, les mesures immédiates que nous revendiquons (abrogation du délai de carence, respect des commissions consultatives...) devant s'accompagner de l'annonce et d'une programmation de mesures de fond (rémunérations, emplois, recrutements...). Il est urgent que soient engagées les premières titularisations permises par la loi du 12 mars, que des négociations soient ouvertes pour en combler les insuffisances. Si des premières décisions sont actées, de nature à réduire la précarité (abrogation du décret sur les vacances), le recrutement de titulaires pour faire face aux besoins, et des dotations budgétaires suffisantes (ETPT et masse salariale), sont des éléments déterminants pour concrétiser l'orientation affichée de lutte contre la précarité.

Education

Après une décennie de dégradations et 5 années d'une politique dévastatrice, le système éducatif a besoin d'une véritable rupture tant au niveau idéologique qu'à celui des financements des besoins. C'est le sens de l'appel pour le second degré qu'a lancé le SNES lors de son congrès national.

Les premières mesures du gouvernement en matière éducative ne sont pas, pour les collèges et les lycées, à la hauteur de ce que demandait le plan d'urgence du SNES. Même les mesures qui n'avaient pas de conséquences budgétaires, mais qui auraient pu montrer la volonté ministérielle de rompre avec la politique éducative du précédent gouvernement et avec la loi d'orientation de 2005, n'ont pas été prises : abandon du LPC et de la note de vie scolaire, suspension du programme ECLAIR, de ses modalités d'affectation des personnels et suppression du caractère modulable d'une partie de la nouvelle indemnité, accrochage des heures d'accompagnement personnalisé aux disciplines au lycée, allègement de certains programmes avant leur réécriture, moratoire sur la mise en œuvre de la réforme des séries technologiques, suspension de toutes les expérimentations du type « école du socle » et arrêt des échanges de service entre 1^{er} et 2nd degré, arrêt des procédures de labellisation des CIO, suspension de transformations des GRETA en GIP.... Les seuls éléments positifs pour le second degré sont l'abrogation, promise avant les élections et fruit de la forte mobilisation des personnels initiée par le SNES, du décret évaluation des personnels et une première étape du retour que le SNES demande à une décharge de service pour les stagiaires. Le SNES prend acte de la volonté affichée par le ministre de rétablir un enseignement d'histoire-géographie en terminale S, mais demande que les conséquences sur l'organisation de la série S soient débattues rapidement et que cette décision soit intégrée dans le nécessaire débat sur la remise à plat de la réforme de la voie générale.

La rentrée se prépare dans les établissements sur les bases des décisions budgétaires de novembre dernier, à savoir 6 500 suppressions d'emplois dans le second degré public, alors que près de 25 000

élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges et lycées d'enseignement général et technologique.

La chasse aux heures de décharges statutaires (remises en cause de manière autoritaire par plusieurs recteurs), l'évolution des horaires et des structures en lycée, une nouvelle restriction des moyens de remplacement, et de nouvelles hausses des effectifs des classes sont les leviers que les recteurs ont mis en œuvre pour parvenir à ces suppressions. Et à ce jour, aucune mesure n'a été annoncée pour modifier cette situation. Le SNES appelle les personnels à être particulièrement vigilants à ce que les obligations de service liées au décret de 1950 et à leur interprétation que nous avons obtenu au fil des années, en particulier l'attribution de la première chaire et de majoration de service pour effectif réduit, marquent une vraie rupture avec la politique menée par le précédent gouvernement.

Les académies découvrent des dotations d'AED en baisse, ce que pouvait laisser prévoir l'évolution des crédits d'intervention au projet de loi de finance même si les informations contenues dans les documents budgétaires ne permettent pas un suivi très fin des évolutions en la matière. Le ministre vient d'annoncer une série de mesures concernant les recrutements dans le second degré. Si la plupart de ces mesures vont dans le bon sens, elles ne peuvent se lire que comme une première étape d'un développement plus important des recrutements et des créations d'emploi, qui doit être inscrit dans le budget 2013. Certaines d'entre elles améliorent le taux d'encadrement dans les vies scolaires (recrutement d'AED et d'AVS, création de 100 emplois de CPE). Le SNES rappelle à cette occasion la nécessité de revoir les conditions de recrutement, d'affectation, de service, de rémunération des AED. D'autres mesures visent à pallier la crise de recrutement au niveau du CAPES sans pour autant disposer de moyens supplémentaires dans les établissements. Enfin, la création d'« assistants de prévention et de sécurité » (en particulier des policiers), n'est pas la réponse que le SNES attendait à la situation particulière de certains établissements, car elle ne se fonde pas sur le développement des équipes pluriprofessionnelles indispensables.

Le ministre fait le choix de ne pas abroger la circulaire de rentrée 2012 et de s'adresser aux personnels dans une lettre dont la version initiale divulguée par la presse posait de nombreux problèmes. Tout montre que l'UNSA et le SGEN tentent d'isoler le SNES et la FSU et de reconstituer avec les organisations lycéennes et la FCPE le pôle autoproclamé « réformiste » qui a approuvé la réforme Chatel du lycée et la mise en place du socle commun au collège. Finalement cette lettre aux personnels, publiée le 26 juin, tente de réaffirmer les objectifs du système éducatif en s'appuyant sur « une conception de l'homme et de la République » et en faisant le pari de l'éducabilité de tous. Les formulations semblent ne pas vouloir donner l'impression d'avoir tranché, avant le débat, les orientations de la future loi. Peser pour notre conception du second degré et le projet éducatif de la FSU sera donc primordial.

Pourtant, au-delà des orientations, les mesures annoncées par cette lettre pour la rentrée 2012 sont très en retrait des demandes du SNES sur le lycée et l'organisation du collège et se situent trop dans la logique du précédent gouvernement, à l'opposé du projet éducatif du SNES.

Le SNES renouvelle sa demande d'abandon du LPC dès la rentrée 2012 et appelle les collègues à ne pas entrer dans la logique qui le sous-tend. Le ministre reprend à son compte l'idée d'un enseignement d'exploration de « connaissance du monde économique » fusionnant les SES et Economie-Gestion. Le SNES rappelle son opposition à ce projet qui ne respecte pas les spécificités disciplinaires, et qui cache mal le risque, à terme, de fusion des séries ES et STMG.

L'inquiétude est grande en ce qui concerne les modalités d'évaluation en LV des compétences orales des élèves des séries ES et S au baccalauréat l'an prochain, qui introduira de l'inégalité et mordra sur un temps de cours déjà réduit. Le SNES demande un moratoire sur la mise en place de ces épreuves.

La mise en place des nouvelles spécialités de Terminale, « droits et grands enjeux du monde contemporain » et « Informatique et Science du numérique », met en péril l'organisation et le financement des spécialités en terminale (notamment les enseignements artistiques en L). Quant à l'option histoire-géographie en série S, elle n'est le plus souvent pas financée. Le SNES demande que des moyens soient accordés, et plus généralement que soit fait un bilan du devenir des enseignements artistiques et des options avec la réforme du lycée. Le SNES rappelle aussi sa demande de rétablissement en urgence des mathématiques obligatoires en première L.

Pour maintenir l'avenir immédiat des formations technologiques industrielles et de laboratoires, le SNES s'oppose au déménagement de ces équipements des ateliers des lycées technologiques et s'adresse au Ministère et à l'ARF dans ce sens.

Les prises de position de l'ARF, largement relayée par la presse, sur une nouvelle phase de décentralisation qui concernerait aussi bien l'orientation scolaire que les formations professionnelles

initiales, n'ont pas reçues de démentis clairs du Ministre ni d'engagement rapide à débattre sur cette question. Le SNES a réaffirmé sa volonté de voir renforcer le service public de l'orientation scolaire dans l'EN et s'opposera à toute décentralisation des COPsy et DCIO. Il portera cette exigence et la nécessaire contribution des COPsy à la réussite scolaire dans les groupes de travail de la loi d'orientation et de programmation. Le SNES rappelle son opposition à toute nouvelle étape de décentralisation concernant l'éducation nationale. Il rappelle son exigence d'un bilan des lois de décentralisation précédente avant que puisse être envisagée toute nouvelle étape ayant des répercussions sur les missions de l'Etat.

Les modalités et le calendrier des discussions annoncées dans le cadre de la préparation de la nouvelle loi d'orientation et de programmation ne sont pas encore connus précisément. En tout état de cause, le SNES y participera sur la base de son projet éducatif et tiendra informée la profession de l'état des discussions et des positionnements des autres organisations syndicales.

La CAN appelle à faire de la rentrée 2012 un moment de mobilisation, à partir du bilan de rentrée dans les établissements, dans le cadre de la préparation des Etats Généraux du second degré.

C'est dans ce cadre que le SNES exigera une relance de l'éducation prioritaire. Il s'agit de redéfinir, en les élargissant, des critères clairs et transparents pour distinguer les établissements et les territoires devant faire l'objet de mesures prioritaires pour maintenir le même niveau d'exigence et d'ambition qu'ailleurs.

Les commissions de réflexion sur l'évolution des CPGE, desquelles le SNES avait été exclu par le gouvernement, ont vu leurs travaux interrompus par la nouvelle ministre de l'enseignement supérieur. Le SNES doit participer aux travaux de ces commissions afin de porter sa réflexion sur l'enseignement en CPGE allié à une meilleure ouverture sociale.

Les rythmes scolaires

Le SNES rappellera, lors des groupes au cours de l'été, que la réussite des élèves ne dépend pas d'abord ni uniquement de la longueur de la journée de cours ni de celle des vacances, mais bien des conditions réelles dans lesquelles les élèves travaillent et des contenus parfois démesurés des enseignements au regard des heures imparties.

Le SNES défendra l'amélioration des conditions de travail des élèves, en classe (dédoublé etc.) et hors la classe (conditions d'accueil...), une pause méridienne suffisamment longue, un rythme de 7 semaines de cours, 2 de vacances ; en outre, il faudra discuter de la prise en charge par l'école du temps de devoirs des élèves, et penser la refonte des programmes dans ce cadre. La réflexion sur les rythmes scolaires doit être globale. Le SNES veillera à ce que les mesures ne débouchent ni sur une réduction des heures d'enseignement pour les élèves, ni à une dégradation pour les personnels : en effet, en aucun cas la réforme des rythmes ne doit se solder par un allongement du temps de travail des personnels, ni par la remise en cause du bac comme diplôme national.

Mouvement intra et préparation de la rentrée

L'élection présidentielle a eu lieu au moment où se préparaient les opérations du mouvement intra dans les académies. Le SNES est intervenu, dès la nomination du gouvernement, pour que ces opérations marquent une vraie rupture avec les 5 dernières années. Nos demandes ont porté sur les stagiaires (demande d'une diminution d'un tiers de l'horaire hebdomadaire en responsabilité), construction de BMP à partir des rompus obtenus avec l'objectif d'améliorer le mouvement et de réduire le nombre de postes avec un service sur plusieurs établissements, remise en cause du mouvement spécifique ECLAIR, fonctionnement amélioré du paritarisme (non publication de projet de mouvement avant la tenue des FPMA, organisation de la gestion informatique du mouvement et communication des documents permettant un travail efficace des commissions paritaires).

La lenteur des instructions données aux recteurs, le manque de détermination et de clarté de ces instructions, leur caractère souvent officieux, ont conduit dans de nombreuses académies à des situations difficiles et conflictuelles : nombre de recteurs se sont appuyés sur ce « flou » pour tenter de s'opposer à toute évolution significative dans le déroulement de ces opérations et à tout changement concernant la préparation de la rentrée. On a ainsi assisté, d'une académie à l'autre, à des attitudes et des décisions trop souvent inacceptables, rendues possibles par la quasi absence de pilotage national.

Il a fallu que le SNES multiplie les interventions pour que, dans la plupart des académies, des améliorations significatives puissent être enregistrées.

Ces retards et les résistances qui demeurent n'ont pas permis toutes les améliorations qualitatives et quantitatives qui auraient été possibles ; elles ont laissé, dans certaines académies, le sentiment d'un refus organisé à toute rupture significative. De plus ces blocages demeurent dans plusieurs académies (situation dans les établissements ECLAIR, affectation des stagiaires, refus de faire bénéficier à l'ensemble des stagiaires d'une diminution du nombre d'heures de cours en responsabilité, refus de réunir les commissions d'affectation des TZR et des stagiaires...)

Le SNES continuera d'intervenir avec détermination pour que le ministère agisse auprès des académies dans lesquelles ces situations inacceptables perdurent et pour permettre, en particulier pour les actes de gestion des personnels, que le paritarisme retrouve toute sa place comme outil de transparence, de garantie du respect des règles, d'amélioration de la situation des personnels et de la préparation de la rentrée, et comme élément central du dialogue social.

Crise de recrutement

La lutte contre la crise de recrutement qui frappe les concours du second degré est un enjeu essentiel dans la mesure où cette crise empêche toute perspective de créations importantes d'emplois et, même pour cette année, l'abandon du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite.

Le ministère doit prendre sans délai une batterie de mesures permettant le recrutement, pour les collèges et les LEGT, d'au moins 15 000 nouveaux enseignants, CPE et COPsy pour la rentrée 2013, alors que, cette année, moins de 6000 seront recrutés avec peine.

Il s'agit en effet de mettre un terme au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, d'assurer une formation des enseignants, CPE et COPsy stagiaires qui impose une réduction importante de la part de leur service en responsabilité, d'accueillir, sans dégradation du taux d'encadrement, les quelque 25 000 élèves supplémentaires dans les collèges, d'améliorer les conditions d'enseignement en collège et en lycée, prioritairement dans les établissements difficiles.

Le SNES considère que pour atteindre cet objectif des décisions doivent être prises très rapidement.

Dans les toutes prochaines semaines :

- Reporter les épreuves d'admissibilité au printemps 2013 et allonger jusqu'au 25 octobre 2012 la période d'inscription.
- Créer plusieurs milliers de postes d'AED « réservés » (service à mi-temps payé à temps plein en contrepartie de la préparation et de la présentation aux concours de recrutement, affectation près des lieux de préparation des concours, choix des bénéficiaires du dispositif par les rectorats)
- Assurer le réemploi à temps plein des contractuels, avant même la mise en place des mesures de titularisation, titularisation nécessaire pour lutter contre la crise de recrutement.
- Faire en sorte que tous les étudiants ayant validé le M1 et désirant préparer les concours disposent d'une place en M2.
- La mise en place de pré recrutements ouverts aux admissibles collés aux concours.

D'autres décisions doivent être prises avant la rentrée :

- Mise en place de pré recrutements
- Affichage d'un plan pluriannuel de recrutements donnant une visibilité sur 5 ans du nombre de places offertes au concours
- Ouverture de discussions sur la formation des enseignants incluant une remise à plat de l'organisation et du contenu du dispositif actuel
- Amélioration importante des conditions d'entrée dans le métier

Formation des maîtres.

L'annonce faite aux représentants du personnel, lors du CTM du 20 juin, d'accorder une décharge de service de 3 heures aux enseignants stagiaires et de 6 h aux CPE stagiaires, marque un premier pas positif en vue d'aménager les conditions d'entrée dans le métier des lauréats de concours. Cependant, cette décharge reste insuffisante au regard des enjeux et ne permettra pas d'améliorer significativement leur situation. Le SNES continue d'exiger une décharge équivalente à un tiers de l'ORS pour tous les lauréats de concours pour la rentrée 2012 et la mise en place de formations professionnelles.

En outre, les conditions de stage et de formation pour la rentrée prochaine ne sont toujours pas officiellement connues, car aucune nouvelle circulaire n'a encore été publiée. Les rectorats restent donc sans consigne et sans cadrage national, ce qui entraînera inévitablement des inégalités entre les académies. D'ores et déjà, plusieurs rectorats ont annoncé le recours aux heures supplémentaires pour les stagiaires, malgré les engagements contraires pris par le cabinet. Le SNES demande à ce que le Ministre donne aux recteurs des consignes claires pour que les stagiaires soient affectés dans les meilleures conditions.

Le nouveau cahier des charges préparé par l'ancien ministre et rejeté à l'unanimité par le CSE et le CNESER n'a pas été publié alors que le conseil d'État a fixé au 31 juillet 2012 la date d'application de son arrêt du 27 novembre. En droit, c'est donc le cahier des charges de 2006 qui devrait à nouveau s'appliquer à cette date, mais des années de restriction budgétaires et de casse des IUFM rendent impossible à remettre en place ce cahier des charges pour la rentrée 2012. Pour s'assurer une sécurité juridique, le nouveau ministre pourrait être tenté de publier l'arrêté préparé par son prédécesseur. Ce serait un geste incompréhensible et sonnerait comme une véritable provocation. Pour sortir de cette situation, la seule solution serait de publier un cahier des charges provisoire, valable pour l'année 2012-2013. Dans le même temps, le ministre doit s'engager dans l'ouverture de discussions pour mettre à plat l'ensemble de la question de la formation des maîtres (initiale et continue), et mettre un terme immédiat au Master en alternance. L'arrêté de titularisation doit être revu : en particulier le tuteur ne peut pas être formateur et en même temps le seul évaluateur. Par ailleurs, le chef d'établissement doit prendre une place moins importante dans l'évaluation des stagiaires.

Le renvoi de l'exigence du CLES et du C2I2e au moment de la titularisation est une annonce positive et un soulagement pour les candidats aux concours. Le SNES reste toutefois opposé à ces exigences et continue à demander leurs retraits. L'utilisation des TICE, voire d'une langue étrangère dans le cadre de l'enseignement, doit relever de la formation professionnelle des personnels.

Même si elle reste insatisfaisante, la situation des stagiaires à la rentrée sera améliorée par rapport aux années précédentes. Le SNES exige que la mesure de la diminution de la part du service en responsabilité soit effective (donc sans HS) et bénéficie aussi aux enseignants-documentalistes ainsi qu'à tous les non-titulaires reçus aux concours. En outre, le ministre semble disposé à ouvrir des discussions. Dans ce contexte, le SNES suspend son appel aux personnels à refuser d'être tuteur dès lors que les stagiaires bénéficient effectivement de cette diminution de service sans heures supplémentaires. Il les appelle à accueillir syndicalement et professionnellement les stagiaires lauréats des concours. Le SNES rappelle son exigence de voir le service des tuteurs allégé afin de leur permettre d'effectuer correctement leur mission. Les CTA doivent être informés et consultés sur les conditions de mise en œuvre dans chaque établissement de la diminution de la part de service en responsabilité des stagiaires

Enfin, le ministère doit montrer l'exemple en matière de dialogue social et de respect du paritarisme et des organisations élues par les personnels. Les groupes de travail d'affectation des stagiaires doivent donc être rétablis dès cette année.

Non-titulaires

En accumulant les retards dans le vote puis dans l'application de la loi du 12 mars 2012, le gouvernement sortant a hypothéqué la mise en place rapide d'une première session ; elle n'aura finalement lieu qu'en 2013. Le SNES demande que cette première session puisse permettre la titularisation de la moitié des ayants droit pour compenser les retards.

Le recensement des ayants droit à la mesure ponctuelle de CDIisation est actuellement conduit dans les rectorats : outre le faible nombre d'ayants droits qu'il révèle, les sections académiques du SNES interviennent pour faire rectifier les nombreux oublis ou erreurs de la part de l'administration en raison de la connaissance partielle des parcours de collègues (services dans une autre académie, vacances ...) ou d'une mauvaise interprétation des textes. Il convient dans ces conditions d'exiger la réunion des CCP sur le recensement des ayants droit au dispositif de titularisation afin d'obtenir l'ouverture d'un nombre de postes correspondant aux ayants droit.

Il convient dans ces conditions de conduire un recensement des ayants droit au dispositif de titularisation dès maintenant afin de corriger les oublis avant l'ouverture des serveurs en janvier.

Si la loi présente des avancées certaines, elle comporte aussi de nombreuses insuffisances et beaucoup de collègues à l'ancienneté conséquente en sont écartés : le SNES poursuivra ses interventions auprès

du ministre et interpellera la nouvelle majorité sur la nécessité de nouvelles négociations pour réparer ces injustices.

Lors du CTM du 20 juin, le SNES a vivement contesté l'épreuve d'admissibilité envisagée par le ministère pour les concours réservés (lettre de motivation et rapport d'activité). Avec les autres syndicats de la FSU, il a rappelé sa demande de deux modalités d'évaluation et dans le cas où une seule serait organisée, il a défendu des examens professionnels dont le jury serait national.

Par ailleurs, le SNES a obtenu au CTM que le décret abrogeant les vacances et permettant le recrutement des contractuels soit profondément remanié par rapport à la proposition initiale du ministère. Ainsi, dans le cas où un contractuel est recruté pour remplacer un personnel absent, son contrat doit obligatoirement couvrir la durée de l'absence et être reconduit si l'absence est prolongée. Il faudra la mobilisation des contractuels avec les S3 pour faire respecter cette avancée réglementaire.

Retraités

Le dernier US - mag et le supplément Retraités incitent les partants de la rentrée 2012 à continuer leur adhésion au SNES. Les S3 doivent aider les S1 de retraités à obtenir des rectorats la liste des néo-retraités.

Outre la reprise du dossier global sur les Retraites et les interrogations sur une réforme de la fiscalité, la présence au gouvernement d'une ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie laisse penser que le dossier de la perte d'autonomie, abandonné par le gouvernement précédent faute de consensus minimal des organisations syndicales sur les propositions issues du rapport Rosso-Debord, va redevenir d'actualité. Avec lui, vont se poser la question de son financement et, thème commun avec les actifs, celui global du financement de la protection sociale, ceci alors que l'espérance de vie en bonne santé diminue.

L'appauvrissement reconnu des retraités, encore accru par l'impact des réformes sur les retraites, nécessite un rattrapage pour tous des pensions.

Les S3 et S2 doivent participer activement avec les retraités à la prise en charge de ces dossiers.

L'Association des départements de France (ADF) vient en outre de créer un Groupe de travail sur la participation des retraités et personnes âgées aux décisions qui les concernent. Ce GT traitera également du fonctionnement des Coderpa (Comité départemental des retraités et personnes âgées), de leur composition et de leur harmonisation. La FSU en est exclue alors qu'elle y a toute sa place (en tant qu'organisation représentative de retraités de la FP et puisque ses militants siègent dans les Coderpa). Une démarche est nécessaire à ce sujet.

Il convient donc d'être particulièrement vigilant, les conseils généraux sont en charge de l'essentiel de l'aide sociale et les départements ont une politique particulière, différente de l'un à l'autre, au-delà de leurs obligations légales.

Des interventions auprès des présidents des conseils généraux sont donc souhaitables dans chaque département, aussi bien directement que dans le cadre fédéral (SD-FSU et SFR Dép.)

Les conclusions du rapport qui seront déposées à l'automne pourront être en effet transmises par l'ADF au gouvernement en vue d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires.

Dans la perspective du prochain congrès fédéral les questions de la place des retraités dans la société et du syndicalisme des retraités seront d'autant mieux approfondies qu'elles feront l'objet d'une réflexion collective, associant actifs et retraités. Rappelons que les retraités concernent aujourd'hui 25 % de la population.

Action

Au niveau interprofessionnel :

La conférence sociale des 9 et 10 juillet sera décisive dans le choix des objectifs et des problématiques ; la FSU devra y porter fortement ses demandes en matière d'emplois, salaires, retraites, fonction publique et services publics.

Afin de contrer le discours véhiculé par les « experts » libéraux et le patronat sur le poids de la dette et le besoin de nouvelles mesures d'austérité, le SNES demandera dans la FSU que soit élaboré et diffusé un argumentaire porteur d'alternatives. La CAN pense indispensable que la FSU propose une démarche identique à l'intersyndicale interprofessionnelle. Il s'agit de contribuer ainsi à la construction d'une

mobilisation syndicale la plus unitaire possible apte à porter les revendications des salariés et retraités.

Dans l'Education, le changement de majorité a suscité dans nos professions espoirs et attentes fortes ; les premières annonces ministérielles ne marquent pas suffisamment la rupture avec la politique éducative précédente ; quant aux annonces budgétaires, elles prennent insuffisamment en compte les besoins du second degré, particulièrement touché par les suppressions de postes dans la mandature Sarkozy et en situation de hausse démographique. La rentrée 2012 demeure essentiellement celle préparée par Chatel : elle est marquée par la même politique de manque de moyens, de manque de capacité d'accueil dans certains territoires, la dégradation des conditions de travail

C'est pourquoi, le SNES portera dans la période, auprès du ministre, ses demandes pour le second degré, informera régulièrement la profession de l'état des discussions afin, sur cette base, de débattre des réformes de la profession.

La future loi d'orientation et de programmation, en définissant les objectifs du système éducatif pour l'avenir et la structuration du second degré, revêt une importance décisive. Le SNES, avec la FSU, devra peser pour la prise en compte de son projet éducatif.

Il faut aujourd'hui libérer la parole dans nos professions, créer les conditions du débat, faire entendre nos exigences et se mobiliser pour peser efficacement dans le débat politique sur le contenu de la loi d'orientation et de programmation ainsi que sur le budget 2013.

La construction de cette mobilisation doit associer les conditions de rentrée et la préparation des états généraux du second degré.

Dans cet esprit, une lettre sera adressée par le SNES à la rentrée à l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. En outre, le SNES développera une campagne de communication en direction des parents et de l'opinion sur la question de la démocratisation, en dégagant les principaux axes de son projet.

Dès la rentrée, le SNES appelle les personnels à prendre toutes les initiatives nécessaires dans les établissements sur les conditions de rentrée et de travail en lien avec leur section départementale et académique.

La CAN mandate le SNES pour proposer à la FSU des initiatives pour peser dans le débat sur la loi d'orientation et de programmation. Elles doivent se fonder sur les mandats fédéraux et le projet éducatif de la FSU centré sur la structuration par la culture commune de la scolarité obligatoire portée à 18 ans et intégrant la cohérence du second degré.

Afin de réussir les Etats Généraux du Second degré, la CAN invite :

- les établissements à tenir des réunions dès la rentrée, à prendre les heures d'information syndicale pour permettre l'expression des personnels sur des questions professionnelles les plus prégnantes
- les S2 et les S3 à tenir des forums rassemblant les expressions des établissements afin de nourrir la synthèse académique communiquée lors des Etats-Généraux.
- Si, à la rentrée de septembre 2012, aucune mesure, aucun engagement n'étaient pris par le gouvernement pour rompre avec les politiques précédentes, le SNES mettrait en débat dans les instances de rentrée les modalités d'action à mettre en œuvre.